

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 1*Objet : Information décisions**Date de convocation :**24 novembre 2021**Date d'affichage :**24 novembre 2021**Nombre de Conseillers en exercice :**23**Nombre de présents :**18**Nombre de votants :**19*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt et un
Le 2 décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE

Absents : M. Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Mme Brigitte DELCASSE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises conformément à la délibération n° 4 du 9 juin 2020 et du Code Général des Collectivités Territoriales article L.2122-22 :

De solliciter les subventions suivantes pour les travaux de Farguinel et Cantarel:

Dépenses prévisionnelles

Travaux de voirie quartier Farguinel :

- Travaux préalables, terrassement : 11 810 €ht
- Traitement de surface : 11 250 €ht
- Assainissement EP : 6 395 €ht

Soit un total de 29 455€ht

Travaux de voirie quartier Cantarel :

- Travaux préalables, terrassement : 27 030 €ht
- Traitement de surface : 8 195 €ht
- Assainissement EP : 10 910 €ht

Soit un total de 46 135€ht

Financement sollicité

- Subvention du Conseil Départemental : 11 338 € (15%)
- Commune de Lafrançaise : 64 252 €

Soit un total : 75 590 €ht

- De signer avec le SIEEOM :

- la convention de partenariat pour l'implantation de colonnes aériennes, semi-enterrées ou enterrées pour la collecte des déchets ménagers,
- la convention sur la dotation de colonnes pour la commune sur le site de la rue Léon Cladel devant les bâtiments du CCAS. La participation de la commune s'élève à 10000€.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation de locaux municipaux (la vestiboutique, le bureau, la salle de stockage des denrées alimentaires et 2 salles annexes) situés au 1 rue Neuve à Lafrançaise au bénéfice de la Croix-Rouge Française. Cette occupation est à titre gratuit.

De signer le bail entre la Ville de Lafrançaise et Monsieur VAN NIEUWENHOUVE Alexis pour la location d'un appartement, situé 19 bis rue Louis Pernon à Lafrançaise.

Le Bail prend effet le 19 novembre 2021 et se terminera le 31 mars 2022.

Il est consenti moyennant le versement par l'intéressé d'un loyer de :

- Gratuit du 19 novembre 2021 au 30 novembre 2021
- 100 € mensuel à compter du 1^{er} décembre 2021

➤ **De solliciter** les subventions suivantes pour les travaux de la RD 20 (rue Léon Cladel:
Dépenses prévisionnelles

Création d'un plateau traversier RD 20 (rue Léon Cladel) et enfouissement de colonnes enterrées :

- Travaux : 64 105 €ht
- Enfouissement colonnes enterrées, participation auprès du SIEEOM : 10 000 €
- Frais de maîtrise d'œuvre : 2 880€

Soit un total de 76 985€ht

Financement sollicité

- Subvention du Conseil Départemental : 21 505€
- Amende de police : 5 300€
- Commune de Lafrançaise : 50 180€

Soit un total :76 985 €ht

Le Conseil Municipal prend acte des décisions ci-dessus.

- A D O P T É -

